

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 04 mars 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le **mercredi 19 février 2025**, s'est réuni en présentiel le **mardi 04 mars 2025** à 18 heures au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	Bertrand COLLET, Gilles ISABELLE, Loïc JAMIN, Sylvie LE BUGLE, Joseph LE LOUARN, David POTTIER, Frédéric RENAUD,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES, Benoit BALAIS, Alain DECLOMESNIL, Jacques FAUTRARD, Mickaël GUETTIER, Annie ROSSI
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Michel GENNEVIEVE, Bertrand GOSSET, Martine JOUIN, Pierre SALLIOT, Christine SALMON, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

COLLECTEA	Antoine DE BELLAIGUE a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Nicole DESMOTTES a donné pouvoir à Annie ROSSI
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	

Absents/Excusés :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Yohann PESQUEREL, Marine VOISIN,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Corentin GOETHALS, Jean-Luc HERBERT, Jean-Marc LAFOSSE,
PRE-BOCAGE INTERCOM	Guillaume DUJARDIN,
SEULLES TERRE et MER	

Nombre de conseillers	Vote	Nature de l'acte : 7.1.2
- en exercice : 32	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- quorum : 17	- pour : 25	18 MARS 2025
- présents : 23	- contre : 0	Publication le :
- votants : 25	- abstention : 0	18 MARS 2025
Date de convocation : 19/02/2025		
Secrétaire de séance : Frédéric RENAUD		
Le procès-verbal du Comité Syndical du 28 janvier 2025 a été adopté à l'unanimité		

Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle propose d'ouvrir la séance.

Délibération n°CS/2025-012 : Vote du budget primitif principal– Année 2025

Cf. annexe n°2 : Budget primitif 2025

Exposé des motifs

La Présidente a présenté les éléments du budget primitif transmis avec la convocation dont les éléments sont transcrits ci-dessous :

PRÉAMBULE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Les données générales concernant le périmètre géographique, les compétences et les éléments impactant l'élaboration budgétaire 2025 ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du Comité syndical le 28 janvier dernier.

Pour rappel, depuis 2011, le SEROC est assujéti à la TVA.

C'est pourquoi, tous les montants inscrits au budget sont présentés en euros hors taxe.

LES RESULTATS 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MANDATS	12 966 271,47 €	1 739 186,86 €	14 705 458,33 €
TITRES	13 681 054,10 €	1 529 202,19 €	15 210 256,29 €
RESULTAT 2024	714 782,63 €	- 209 984,67 €	504 797,96 €
RESULTATS ANTERIEURS	4 262 248,24 €	249 262,96 €	4 511 511,20 €
RESULTATS CUMULES	4 977 030,87 €	39 278,29 €	5 016 309,16 €
RAR DEPENSES		4 677 174,11 €	4 677 174,11 €
RAR RECETTES		3 800 000,00 €	3 800 000,00 €
TOTAL	4 977 030,87 €	- 837 895,82 €	4 139 135,05 €

Résultat cumulé de fonctionnement : 4 977 030,87 €
 Affectation des résultats (1068) - 837 895,82 €
 Reprise au 002 4 139 135,05 €

BUDGET PRINCIPAL

Évolution des tonnages - perspectives 2025

Voici les évolutions des tonnages à périmètre identique sur l'année 2024 et le rappel des estimations prévues pour le budget 2024 :

Flux	Pour mémoire tonnage réel 2023	Tonnage BP 2024	Tonnage au 31/12/2024	Evolution 2024/2023
Ordures ménagères résiduelles	23 007 T	22 777 T	21 731 T	- 5,5 %
Recyclables	15 736T	15 893T	16 451 T	+ 4,5 %

Les résultats de l'année 2024 sont meilleurs que les estimations et la faible variation du tonnage des recyclables entre 2023 et 2024 tend à prouver que l'utilisateur a assimilé le nouveau geste de tri.

Pour le budget 2025, il est proposé de retenir les pourcentages d'évolution suivants :

- **Déchets ultimes : - 3 %**
- **Tri sélectif : + 3 %**

Cette proposition a été retenue par la Commission déchets ultimes / tri sélectif qui s'est réunie le 19

Pour les déchèteries, la commission du 05 décembre 2024 a proposé les tonnages suivants :

TONNAGES			
Flux	BP 2024	Tonnages estimatifs au 31/12/2024	Proposition 2025
FERRAILLE	1 250	1 288	1 250
TOUT VENANT	4 400	3 656	3 500
BOIS	2 700	3 199	3 800
GRAVATS	7 000	7 126	7 200
CARTONS	900	785	800
Végétaux	15 000	14 705	14 500
DMS	290	336	200
EcoDDS		35	200
BATTERIES		18	20
VIDANGE	80	46	45
FRITURE	10	9	10
PILES	15	10	15
AMIANTE	25	25	30
TEXTILE	45	35	35
RECUP	55	35	35
PLATRE	850	764	850
D3E	1 200	1 164	1 150
ECO MOBILIER	3 000	3 384	2 700
HUISSERIES			62
TOTAL	36 820	36 180	36 402

Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses d'investissement (Hors reste à réaliser)

- Service Administratif / siège

OBJET/OPERATION	DETAIL	MONTANT HT
Matériel informatique	Ordinateurs portables, écrans et écran salle de réunion	18 300 €
	Serveur informatique (50 % SEROC)	12 000 €
Téléphonie	Téléphone fixe, installation et formation	2 500 €
Mobilier	Fauteuil + bureau	1 500 €
TOTAL		34 300 €

▪ Service Communication

OBJET/OPERATION	DETAIL	MONTANT HT
Animation territoriale	Tablette graphique	4 000 €
	Développement Web	1 000 €
	Table de découpe	1 000 €
SOUS TOTAL		6 000 €
Projet compostage	Droits Heula	2 000 €
SOUS TOTAL		2 000 €
Parc	Aménagements paysagers	20 000 €
	Réfection intérieure Kiosque	7 000 €
	Récupérateur eau de pluie	2 500 €
	Signalétique accueil et signalisation routière	2 000 €
SOUS TOTAL		31 500 €
TOTAL		39 500 €

▪ Service Déchèteries

OBJET/OPERATION	DETAIL	MONTANT HT
Amélioration des infrastructures des déchèteries	Matériels déchèterie (dont Bayeux)	60 000 €
	Travaux déchèterie (dont 15 000 € Fontenay-Le-Pesnel)	30 000 €
	Haies et Clôtures	15 000 €
	Achat de guérite pour Bayeux	5 000 €
SOUS TOTAL		110 000 €
Zone réemploi / aménagement filières	Conteneurs zone réemploi	35 000 €
	Aménagement zone réemploi (Rayonnages)	20 000 €
	Aménagement filières	15 000 €
SOUS TOTAL		70 000 €
Renouvellement et amélioration du matériel	Rampes D3E	15 000 €
	Vidéosurveillance	10 000 €
	Renouvellement matériel suite à la casse ou aux vols	10 000 €
	Achats de panneaux de signalétique	10 000 €
SOUS TOTAL		45 000 €
TOTAL		225 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2025

Application agréée E-legalite.com

▪ Service Transport

OBJET/OPERATION	DETAIL	MONTANT HT
Chargeur	Chargeur télescopique + équipements	70 000 €
Autres matériels	Perche et filets	15 000 €
	Kit bennes plâtre / Anti-crevaison / Soudure	15 000 €
	Tasseur / Godets	10 000 €
	Balayeuse	8 000 €
TOTAL		118 000 €

▪ Service Déchets ultimes / Tri sélectif

OBJET/OPERATION	DETAIL	MONTANT HT
Création d'une unité de transfert - secteur sud	Acquisition du terrain	293 000 €
	Maîtrise d'œuvre / Travaux	3 300 000 €
SOUS TOTAL		3 593 000 €
Compostage	Station Emeraude (x5)	100 000 €
	Caisson	40 000 €
	Points apports volontaires station Emeraude	10 000 €
SOUS TOTAL		192 045 €
TOTAL		3 743 000 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : **4 159 800€ HT** (proposition hors RAR)

Recettes d'investissement (Hors reste à réaliser)

Les recettes d'investissement se composent de :

RECETTES	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	39 278,29 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	509 020,00 €
	024 - Produits de cessions	35 000,00 €
	041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	155 000,00 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	720 000,00 €
	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	837 895,82 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	3 300 000,00 €
TOTAL		5 596 194,11 €

A noter que le montant inscrit en emprunt a pour vocation le financement de l'unité de transfert de Vire.

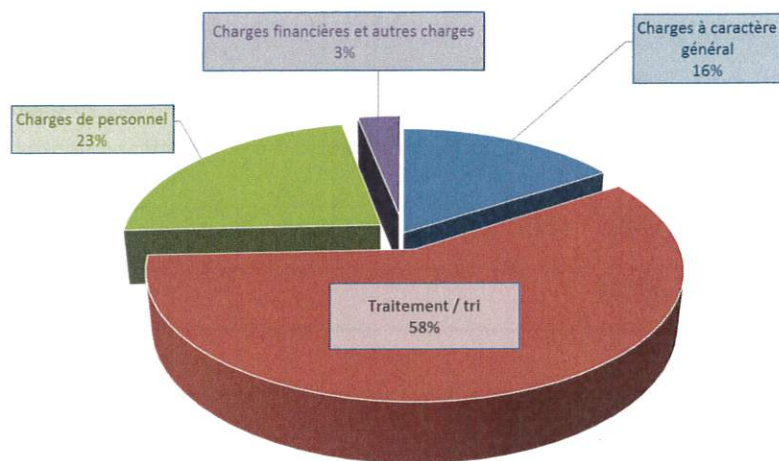
Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2025

Application agréée E-legalite.com



▪ **Les dépenses de tri et de traitement**

Dans le budget de fonctionnement du SEROC, les dépenses liées au transfert, tri et élimination des déchets représentent la part la plus importante et ne cessent d’augmenter.

Pour le budget 2025, **8 213 000 € HT** de dépenses de traitement (compte 611) ont été inscrites.

Pour le budget 2025, l’évolution des dépenses de traitement des déchets est liée à plusieurs facteurs :

- Les révisions de prix des marchés en cours, impactés par l’inflation, notamment pour le tri et le transport (carburant, énergie, main d’œuvre...);
- La poursuite de la trajectoire de la TGAP dont le SEROC subira la taxe la plus élevée en raison du tout enfouissement.

Rappel, les exutoires du SEROC sont :

- Pour les **déchets ultimes du Nord**, le centre d’enfouissement situé à Le Ham dans la Manche (entreprise VEOLIA-SPEN);
- Pour les **déchets ultimes du Centre**, le centre d’enfouissement situé à Billy dans le Calvados (entreprise VEOLIA-SPEN);
- Pour les **déchets ultimes du Sud**, le centre d’enfouissement Les Champs-Jouault situé à Cuves dans la Manche;
- Pour le **tout-venant**, le centre d’enfouissement situé à Billy dans le Calvados (entreprise VEOLIA-SPEN).

Pour mémoire, l’accès à l’incinérateur de Colombelles aujourd’hui saturé n’est plus possible. 100 % des ordures ménagères et du tout-venant du SEROC sont donc enfouis.

Or, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui s’applique sur le traitement de ces déchets continue son évolution selon le tableau suivant :

	2024	2025	Evolution en %	A partir de 2025
Incinérateur	12,00 €	14,00 €	16,7 %	15,00 €
Centre	51,00 €	58,00 €	13,7 %	65,00 €

Pour 2025, la TGAP prévisionnelle s'élève à 1 684 005 € contre 1 600 800 € au budget 2024 soit + 2,4 %. Cette hausse est atténuée par une baisse prévisionnelle des tonnages de déchets ultimes et une forte baisse des prévisions de tout-venant suite à la mise en place de la filière PMCB notamment.

A noter également à compter du 1^{er} janvier 2025 la mise en place d'une surtaxe de TGAP.

La TGAP sera majorée pour la fraction des déchets réceptionnés en centre d'enfouissement à compter de l'atteinte de l'objectif annuel de capacité de stockage de l'installation. L'objectif annuel correspond pour 2025 à 50% des quantités enfouies en 2010, conformément à la Loi LTECV de 2015. Cette surtaxe est estimée à 44 000 €.

▪ *Les charges de personnel*

Concernant les crédits à inscrire au budget 2025, il est proposé une enveloppe de **3 273 165 €** soit une **augmentation d'environ 3,5 % par rapport au budget 2024**.

Ils se répartissent selon 2 critères :

- les charges dites incompressibles à hauteur de 36 000 €

Evolutions de carrière statutaires (GVT : Glissement, Vieillesse, Technicité)	4 772,07 €
Evolution des charges (augm° taux maladie)	10 459,40 €
Evolution du Supplément Familial de Traitement (SFT)	891,90 €
Participation à la protection sociale + prévoyance	13 614,00 €
Médecine du travail	2 200,00 €
CNAS	1 354,33 €
Pas de marge pour l'évolution de la valeur du point	-30 683,36 €
Evolution cotisation CNRACL	33 145,17 €
Evolution	35 53,51 €

- les charges supplémentaires liées aux orientations politiques à hauteur de 75 000 €

CIA	5 939,23 €
Poste DC (resp HSE)	34 435,47 €
Agent polyvalent	38 932,49 €
Remplacement marchés publics (+ tuilage)	12 881,26 €
Evolutions individuelles (RI / AG)	13 104,63 €
2 agents valoristes DC Bayeux (4 mois)	
Formation	-13 900,00 €
Poste accueil 80%	-7 904,31 €
Remplacement d'un titulaire par un non titulaire	-3 808,55 €
1 maître composteur année incomplète	-5 452,97 €
Evolution	74 227,25 €

A noter l'octroi d'une subvention dans le cadre du fonds vert d'un montant de 177 000 €.

▪ *Les autres charges à caractère général*

Enfin, concernant les autres charges à caractère général qui représentent 16 % du budget 2025, il est proposé d'inscrire 2,2 millions d'euros.

Les principaux postes de dépenses sont :

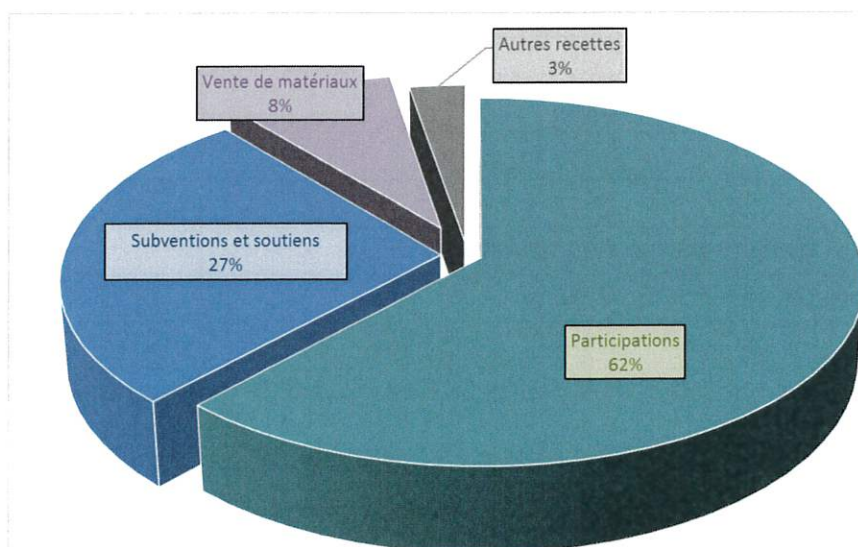
- Composteurs : 651 000 €
- Carburant : 238 400 €
- Entretien, réparations : 208 000 €
- Location camion / chargeur : 161 000 €
- Assurance : 135 000 €
- Energie : 132 000 €
- Publicités, supports et publications : 136 000 €
- Etudes (dont études DSP, caractérisation OMR) : 90 500 €
- Maintenance : 65 110 €
- Affranchissement : 57 000 €
- Location vêtements de travail : 47 200 €
- SYVEDAC (remboursement 50 % conducteur opérations) : 39 000 €
- Fournitures et petits équipements : 35 400 €
- Frais de télécommunications : 26 000 €
- Locations diverses : 23 760 €
- Frais de missions : 22 000 €
- Nettoyage des locaux : 22 000 €
- Formation : 21 800 €
- Fournitures de voirie : 20 000 €
- Convention Bény-Bocage / Sainte-Honorine-Du-Fay : 18 000 €
- Compostage (broyage, conférence...) : 14 500 €
- Café des astucieux : 14 000 €
- Vêtements de travail : 13 800 €
- Vidange bassin : 12 000 €
- Documentation technique : 11 750 €
- Centre de gestion (prestation archivage) : 9 000 €

▪ Les charges financières, indemnités et reversement du soutien à la connaissance des coûts

Ce poste comprend :

- Les charges financières pour un montant de près de 250 000 € qui correspond au remboursement des intérêts d'emprunt
- Les indemnités et charges des élus pour environ 84 000 € ;
- Reversement du SCC : 45 000 €
- Autres charges : 40 000 €
- Les admissions en non-valeurs : 5 000 €

Recettes de fonctionnement



▪ Les contributions et provisions 2025

Rappel : la répartition des dépenses et des recettes des centres secondaires du syndicat est la suivante :

Centres principaux		DU (déchets ultimes)	DC (déchèteries)	CI (compostage industrie)	TS (tri sélectif)
Centres secondaires	Administration	15%	50%	10%	25%
	Communication	35%	25%	5%	35%

Pour le budget 2025, il a été envisagé lors du DOB de maintenir les orientations prises en réunion des Vice-présidents du 05 décembre 2024 et de la réunion des Présidents des Intercommunalités et Collectéa du 11 janvier 2025 à savoir d'augmenter les contributions de 23 %.

Toutefois, les performances de réduction des déchets de l'ensemble des adhérents ont permis de réduire les coûts de traitement et d'améliorer le résultat de 2024.

Des contributions supplémentaires de Citéo ont également permis de générer une amélioration du résultat 2024.

Dès lors l'augmentation proposée au présent BP est de 17,4 % en moyenne pour les adhérents du SEROC.

Le budget présenté correspond à une baisse par rapport à l'augmentation prévue à l'issue du DOB du 30 janvier 2024.

Le montant de la contribution globale est de **8 446 786 €**.

Répartition des contributions par adhérent :

	Contributions HT 2024	Contributions HT 2025	Variation	Contributions TTC 2025	Variation en €
Collectéa	4 562 034 €	5 209 305 €	14,2%	5 590 756 €	647 271 €
CC Prébocage Intercom	1 352 690 €	1 626 596 €	20,2%	1 738 115 €	273 907 €
CC Seullès Terre et Mer	732 950 €	854 408 €	16,6%	916 194 €	121 458 €
CC Intercom de la Vire au Noireau	544 836 €	756 477 €	38,8%	832 125 €	211 641 €
TOTAL	7 192 509 €	8 446 786 €	17,4%	9 077 190 €	1 254 277 €

À noter que toutes les provisions ont été soldées en 2024.

▪ Les soutiens et subventions

L'ensemble des soutiens et subventions représentent **27 % du budget**, soit plus de 3,7 millions d'euros.

Ce poste est en augmentation par rapport au budget 2024 car il intègre une réévaluation des soutiens CITEO.

Ainsi :

- Pour les soutiens de CITEO au titre de la valorisation des recyclables, il est proposé d'inscrire **2 700 000 €** au service tri sélectif.

En 2024, le montant de la recette perçue par le SEROC a été plus important. Il correspond à des acomptes versés chaque trimestre pour un montant total auquel on ajoute le liquidatif de 2023 calculé par le barème F de CITEO en fonction des performances du syndicat. Ce liquidatif perçu le 30 décembre 2024 a été fixé à **652 000 €** et il est très difficile d'estimer son montant à l'avance.

- **Pour les soutiens de CITEO** au titre de la valorisation du papier il est proposé d'inscrire **130 000 €** au service tri sélectif.
- **Les autres soutiens des éco organismes** pour 2025 sont estimés à **875 000 €** contre 220 025 € en 2024 dont :
 - Filière déchèterie : 460 000 € pour le service déchèteries (dont la filière PMCB)
 - Fonds verts : environ 300 000 € (soutien à la communication, aide à l'investissement et station pré-compostage)
 - Région : 100 000 € compostage individuel
 - Fonds LEADER : 30 000 € caisson
 - Eco DDS : 12 000 €
 - Refashion (anciennement ECO TLC) : 10 000 €
 - Région : 7 000 € : village de la récup 2024
 - L'ARCA pour le recyclage des petits aluminiums : 4 000 €
 - OCAD3E : + 1 600 € de soutien à la communication
 - ECOMAISON : 500 € soutien à la communication
 - La vente des matériaux

La revente des déchets recyclables issus du tri sélectif et des déchèteries (contrats de recette) représente **8 %** des recettes réelles du syndicat.

Ce poste de recettes est celui qui a le plus évolué entre 2020 et 2025 et qui est de fait, le plus difficile à évaluer car il repose sur deux paramètres variables :

- Les tonnages à valoriser
- Le prix de reprise de chaque matériau

En 2024, les courts des recyclables ont permis de réaliser 1 420 000 € de reventes des matériaux contre 1 461 000 € prévu au budget.

En 2025, le montant prévisionnel est fixé à **1 130 000 €**.

Pour conclure sur ce poste, voici une évolution des recettes perçues par le syndicat entre 2021 et 2024.

Année	2021	2022	2023	2024
Prévisions budgétaires	480 000 €	1 050 000 €	1 237 000 €	1 461 000 €
Recettes annuelles	1 400 000 €	1 808 000 €	1 056 000 €	1 420 000 €
Plus ou moins-value par rapport à N-1		+ 408 000 €	- 752 000 €	+ 364 000 €

▪ Les autres recettes

Les autres recettes réelles de fonctionnement (3 % des recettes) correspondent principalement à :

- La facturation pour l'accès aux déchèteries pour environ **110 000 €** dont :
 - ✓ 100 000 € pour les professionnels et services techniques ;
 - ✓ 10 000 € pour les particuliers (dépassement de quota et amiante)
- La vente de composteurs pour **75 000 €**
- Reversement titres restaurants : **48 000 €**
- Au reversement de Collectéa pour la participation aux frais communs au titre de l'occupation mutualisée des locaux du centre d'exploitation pour environ **43 000 €**
- Au loyer et à la redevance de Bio Bessin Energie au titre de la délégation de service public pour les plateformes de compostage pour environ **32 000 €**
- Le transport des bennes DEA pour Eco mobilier : **30 000 €**

Structure de la dette au 1er janvier 2025

Au 1^{er} janvier 2025, le SEROC rembourse trois emprunts selon le détail suivant :

Organisme prêteur	Objet	Date d'obtention	Montant du capital emprunté	Capital restant dû	Durée	Taux d'intérêt	Date de fin
CAISSE D'EPARGNE	Construction de l'unité de transfert de Bayeux	2017	1 200 000,00 €	480 000,00 €	10 ans	0,85 %	2027
CAISSE D'EPARGNE	Opération de constructions diverses	2016	1 450 000,00 €	815 853,12 €	15 ans	1,58 %	2031
CAISSE D'EPARGNE	Déchèteries PBI	2016	188 900,00 €	125 146,25 €	20 ans	1,52 %	2037
TOTAL			2 838 900,00 €	1 420 993,37 €			

A noter que l'emprunt concernant la déchèterie de Bayeux est souscrit auprès de la banque des territoires.

Organisme prêteur	Objet	Date d'obtention	Montant du capital emprunté	Capital restant dû	Durée	Taux d'intérêt	Date de fin
Banque des territoires	Construction de déchèterie Bayeux	2025	3 800 000,00 €	3 800 000,00 €	25 ans	2,8 %	2050

SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	BP 2025	Reports	BUDGET TOTAL
D E P E N S E S	011 - Charges à caractère général	10 455 244,00 €		10 455 244,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 163 898,00 €		3 163 898,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	509 020,00 €		509 020,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	720 000,00 €		720 000,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	191 084,00 €		191 084,00 €
	66 - Charges financières	249 700,00 €		249 700,00 €
	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	10 000,00 €		10 000,00 €
TOTAL		15 298 946,00 €	- €	15 298 946,00 €
R E C E T T E S	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	4 139 135,05 €		4 139 135,05 €
	013 - Atténuations de charges	52 756,00 €		52 756,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	100 820,00 €		100 820,00 €
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 424 020,00 €		1 424 020,00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	12 151 143,00 €		12 151 143,00 €
	75 - Autres produits de gestion courante	20 200,00 €		20 200,00 €
TOTAL		17 888 074,05 €	- €	17 888 074,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Sens	Chapitre	BP 2025	Reports	BUDGET TOTAL
D E P E N S E S	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 820,00 €		100 820,00 €
	041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	155 000,00 €		155 000,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	303 400,00 €		303 400,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	19 978,00 €	22 978,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	826 800,00 €	424 723,16 €	1 251 523,16 €
	23 - Immobilisations en cours	3 330 000,00 €	4 232 472,95 €	7 562 472,95 €
TOTAL		4 719 020,00 €	4 677 174,11 €	9 396 194,11 €
R E C E T T E S	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	39 278,29 €		39 278,29 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	509 020,00 €		509 020,00 €
	024 - Produits de cessions	35 000,00 €		35 000,00 €
	041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	155 000,00 €		155 000,00 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	720 000,00 €		720 000,00 €
	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	837 895,82 €		837 895,82 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 300 000,00 €	3 800 000,00 €	7 100 000,00 €	
TOTAL		5 596 194,11 €	3 800 000,00 €	9 396 194,11 €

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2025

Application agréée E-legalite.com

RESSOURCES HUMAINES

Panorama du personnel du SEROC au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le SEROC comptait 51 agents sur emplois permanents répartis comme suit :

	Catégorie	Nombre	Hommes	Femmes
Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux	A	2	-	2
Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux	B	3	1	2
Cadre d'emploi des Adjointes Administratifs Territoriaux	C	5	-	5
Cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux	A	3	1	2
Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux	B	3	2	1
Cadre d'emploi des Agents de Maitrise Territoriaux	C	1	1	-
Cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux	C	34	24	10
TOTAL		51	29	22

L'âge moyen des hommes est de 46,5 ans

L'âge moyen des femmes est de 45 ans

Etat des départs et des arrivées sur les 3 dernières années :

	Départs	Arrivées
2024	5	9
2023	5	9
2022	1	3

Décision du Comité Syndical

Vu l'article L. 5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,

Vu l'article L5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au fonctionnement du Comité Syndical,

Vu l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,

Vu l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,

Vu l'article 7 des statuts du SEROC modifié par délibération n°2019-055 du Comité Syndical du 12 décembre 2019 et confirmé par l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020,

Vu la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,

Vu la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,

Vu la délibération n°2020-024 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 accordant les délégations de pouvoir à la Présidente,

Vu la délibération n°2021-013 du Comité Syndical du 9 mars 2021 adoptant le règlement intérieur des instances,

Vu la délibération n°2025-002 du Comité Syndical du 28 janvier 2025 débattant des orientations budgétaires pour l'année 2025,

Vu la délibération n°2025-009 du Comité Syndical du 4 mars 2025 adoptant les comptes de gestion 2024,

Vu la délibération n°2025-010 du Comité Syndical du 4 mars 2025 adoptant le compte administratif du budget principal ainsi que du budget annexe pour l'année 2024,

Vu la délibération n°2025-011 du Comité Syndical du 4 mars 2025 affectant les résultats du budget principal et du budget annexe,

Considérant la note de présentation du budget primitif transmise en annexe de la convocation à tous les membres,

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1) D'ADOPTER le budget principal de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

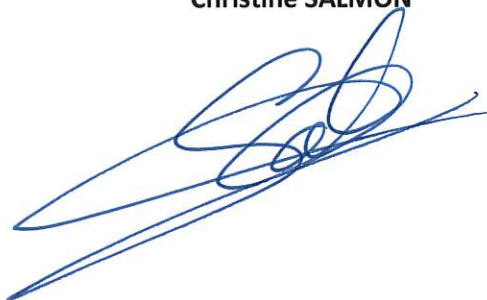
Section	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT	9 396 194,11 € HT	9 396 194,11 € HT
SECTION FONCTIONNEMENT	15 298 946,00 € HT	17 888 074,05 € HT
TOTAL	24 695 140,11 € HT	27 284 268,16 € HT

2) D'AUTORISER la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures aux registres.

La Présidente,
Christine SALMON



Le secrétaire de séance
Frédéric RENAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc 14050 CAEN CEDEX 4, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2025

Application agréée E-legalite.com